
Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl Médiante, en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl Médiante, sise avenue Comte de Smet de Nayer 1, bte 16, à 5000 Namur est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl Médiante, est agréée pour exercer la mission suivante :

- L'aide à la communication dans les arrondissements judiciaires de Bruxelles, Brabant wallon, Hainaut, Namur, Liège et Luxembourg.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.